

RÉGION : QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

BADMINTON Division 1

Article 0 LES RÈGLEMENTATIONS EN VIGUEUR

- * Les règlements de secteur du RSEQ ;
- * Les règlements de Badminton Québec ;
- * Les règlements des championnats provinciaux du RSEQ ;
- * Les règlements spécifiques de la ligue.

Article 1 CONDITIONS DE PARTICIPATION

- 1.1 Un collège ne peut inscrire qu'une équipe dans la ligue.
- 1.2 Composition d'une équipe pour les tournois par équipe (voir article 5)
- 1.3 Équipes participantes pour la saison 2023-2024

Cégep Garneau
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Rimouski
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sherbrooke*

* Le Cégep de Sherbrooke agit comme équipe invitée au volet par équipe pour la saison 2023-2024.

1.4 Formule de jeu pour la saison 2023-2024

Par équipe : Double rotation complète sur trois (3) tournois pour un total de 12 parties par équipe.

Individuel : 1 tournoi individuel lors de la saison et le championnat régional individuel.

1.5 Calendrier pour la saison 2023-2024

Saison 2023-24				
Mois	Date	Jour	Tournoi	Collège hôte
Octobre	15	Dimanche	Tournoi individuel #1	Rimouski
Novembre	11	Samedi	Tournoi #1 par équipe	Sainte-Foy
Décembre	2	Samedi	Tournoi #2 par équipe	Rivière-du-Loup
Février	10	Samedi	Tournoi #3 par équipe	Garneau
Mars	6	Mercredi	Rencontre de semage des entraîneurs	Visoconférence
Mars	23	Samedi	Championnat régional individuel	Lévis
Avril	6	Samedi	Championnat Nord-Est	Sainte-Foy
Avril	19-20-21	V-S-D	Championnat provincial	Lévis

Article 2 LES RÈGLES DE JEU

Les règles de jeu en vigueur seront celles de Badminton Québec, édition la plus récente.

2.2 Échauffement

Un maximum de **trois** minutes est alloué pour l'échauffement avant un match. Les responsables d'un tournoi peuvent écourter le temps d'échauffement s'il le juge nécessaire.

2.3 Arbitrage

Un arbitre sera disponible pour arbitrer tout match où les joueurs l'exigent. Il pourra intervenir en toute circonstance sur un terrain.

L'assignation des arbitres relève du RSEQ.

En cas d'absence de l'arbitre, le choix des juges de ligne sera fait, d'un commun accord, par les entraîneurs concernés. De plus, les entraîneurs ou les assistants entraîneurs pourront agir en tant qu'arbitre.

2.4 Uniformes

Les joueurs doivent être identifiés aux couleurs de leur collège (chandail) pour chacune des rencontres.

Article 3 **ÉPREUVES / CLASSE / RETARD / DÉSISTEMENT**

3.1 Épreuves

Simple féminin - simple masculin
Double féminin - double masculin - double mixte

3.2 Classe

Classe unique «collégiale».

3.3 Retard

Retard de dix minutes entraîne une défaite par forfait de la partie.

3.4 Désistement / Refus de jouer

L'article 25 de la réglementation du secteur collégial s'applique automatiquement.

Article 4 **CLASSEMENT CUMULATIF – PAR ÉQUIPE**

4.1 Un classement cumulatif sera tenu tout au long des trois (3) tournois de la saison régulière sur le site du RSEQ.

Article 5 **ADMISSIBILITÉ**

Pour le contrôle des admissibilités, un joueur doit être inscrit sur l'alignement officiel et présent le jour du tournoi.

La participation des substituts inactifs et présents sera également comptabilisée.

Article 6 **TOURNOIS PAR ÉQUIPE**

6.1 Composition d'une équipe et limite de participation

Une équipe est formée d'un minimum de **7 garçons et de 4 filles** pour débiter une rencontre. Les joueurs sont répartis comme suit pour chacune des rencontres d'un tournoi :

Deux simples masculins
Un simple féminin
Un double féminin
Deux doubles masculins
Un double mixte

+ Deux substituts féminins

+ Deux substituts masculins

Limite de participation :

Féminine : 1 catégorie

Masculine : 1 catégorie

6.2 Pour débiter un tournoi

Le nombre minimum de joueurs requis pour débiter une rencontre est :

- Soit de 6 garçons et de 4 filles la partie simple masculin # 2 sera perdue par défaut.
- Soit de 7 garçons et de 3 filles la partie simple féminin sera perdue par défaut.

Une équipe ayant plus de 1 joueur manquant est considérée incomplète et perd la rencontre par défaut.

6.3 Équipe incomplète pendant un tournoi

Pendant un tournoi, si une équipe devient incomplète, celle-ci peut compléter les autres affrontements de la journée.

Les joutes commencées et non-complétées conservent les points accumulés.

Les joutes non-commencées seront perdues à « 0 » si l'équipe n'est pas en mesure de présenter un autre joueur.

6.4 Inscriptions

Les joueurs doivent être présentés par sexe et par ordre de calibre du plus fort au plus faible selon notre réglementation.

Le classement des doubles masculins doit résulter de l'addition du positionnement des joueurs selon le classement présenté. Le plus petit total sera le double le mieux classé. En cas d'égalité, le double qui aligne le joueur le mieux classé sera considéré « double #1 ».

Tout collègue conserve le droit d'ajouter à sa liste tout joueur éligible lors de la réunion des entraîneurs. Les formulaires d'inscriptions sont disponibles sur Internet doivent parvenir par courriel au responsable du badminton, le mardi précédant le tournoi à l'adresse suivante : dlaframboise@rseq.ca.

6.5 Alignement

Pour chacune des rencontres le formulaire d'alignement signé par l'entraîneur chef doit être déposé **15 minutes** avant le début de celles-ci. Dépassé ce délai, l'alignement précédent prévaut.

6.6 Substitution

Après le dépôt des alignements aucune substitution n'est permise sauf s'il y a blessure lors de l'échauffement. Un joueur ne peut être remplacé que par un joueur de force égale ou plus faible.

6.7 Ordre des matchs

L'ordre des sept (7) parties est déterminé en alternance par les entraîneurs au début de la rencontre. Le collège hôte aura le premier choix.

6.8 Temps mort

Un temps mort d'une minute permettant à l'entraîneur d'intervenir est alloué entre les « sets », et ce, pour toutes les catégories.

6.9 Mérites sportifs

Une bannière sera remise à l'équipe championne de la saison régulière. (Volet par équipe seulement)

6.10 Bris d'égalité

Le bris d'égalité (au cumulatif de la saison) se fera selon les critères suivants, dans l'ordre :

- 1- Le meilleur ratio « points pour/points contre » pour les matchs joués entre les équipes à égalité
- 2- Le meilleur ratio « points pour/points contre » pour tous les matchs joués en saison régulière.
- 3- Le plus grand nombre de victoire « aux rencontres** » pour les matchs joués entre les équipes à égalité
- 4- Le plus grand nombre de victoire « aux rencontres** » pour tous les matchs joués en saison régulière.
- 5- Une partie de barrage sera jouée. Le collège hôte sera déterminée par le hasard.

**Rencontre : Dans un affrontement « 4 de 7 » il y a 7 rencontres.

Article 7 **TOURNOI INDIVIDUEL**

Un seul tournoi individuel aura lieu pendant la saison régulière. Les 5 catégories seront au programme (SF-SM-DF-DM-DX). Limite d'une catégorie par participant.

Ce tournoi n'est pas un préalable au championnat individuel. Une fois les inscriptions complétées, le semage des athlètes sera fait par le RSEQ et validé par les collègues.

Article 8 FORMES DE COMPÉTITIONS

Dans cette ligue, on retrouve des compétitions « par équipe » et individuelles.

Les feuilles de tirage seront acheminées aux entraîneurs et aux responsables des sports au plus tard le vendredi 12h00 précédant le tournoi.

Aucun pointage pour le volet individuel.

Article 9 CHAMPIONNAT RÉGIONAL INDIVIDUEL

9.1 Admissibilité au championnat

Pour pouvoir participer au championnat régional, un joueur devra avoir participé à 50 % des tournois réguliers.

Un étudiant arrivant en 2^e session doit participer à 66 % des compétitions de cette session.

9.2 Mérites sportifs

Aucune remise

9.3 Formule :

Les meilleur(e)s de chaque catégorie accèdent directement au championnat provincial.

SM – DM : 6 meilleurs
SF – DF – DX : 4 meilleur(e)s

9.4 Participation

Un joueur participe à une **seule épreuve** lors du championnat régional.

9.5 Formule d'inscription

Les inscriptions doivent parvenir **par courriel** le mardi précédant le tournoi.

9.6 Réunion

Une réunion des entraîneurs sera tenue afin de préparer les inscriptions, par catégorie, en vue du championnat régional. Aucun changement ne sera permis à la suite de cette rencontre. Le semage des joueurs se fera lors de cette réunion.

9.7 Accès direct

Un athlète ou équipe ne pouvant pas se présenter au championnat de conférence volet individuel, pourra déposer une demande de dérogation pour obtenir son accès au championnat provincial, volet individuel.

Pour avoir droit à cette dérogation, le collègue demandeur devra faire parvenir une justification écrite au commissaire au moins une semaine avant la réunion des entraîneurs. Le commissaire de la ligue enverra cette demande aux collègues participants pour étude du dossier.

Seule la participation à une compétition majeure de badminton sera un motif valable pour une telle demande. 2/3 des collègues devront être en faveur de la demande pour que l'accès direct soit accordé.

Un maximum d'une (1) demande d'accès par catégorie pourra être déposée pour un collègue demandeur.

Lorsqu'une demande est acceptée, l'athlète ou l'équipe obtiendra automatiquement « l'accès #1 » pour le championnat provincial, volet individuel, dans la catégorie initialement mentionnée dans la demande de dérogation.

Article 10 CHAMPIONNAT DE LA CONFÉRENCE NORD-EST

10.1 Représentation au championnat de la conférence Nord-Est : (modifié juin 2023)

Par équipe : Les équipes qui terminent aux 5 premiers rangs de la saison régulière auront accès au championnat de la conférence Nord-Est.

10.2 Format du championnat de conférence (modifié juin 2023)

Le championnat de conférence est disputé sous la forme de tournoi à la ronde (*round robin*). Les petits points ne sont pas comptabilisés. Les rencontres sont disputées en 4 de 7 parties. Toutes les équipes participantes s'affrontent lors de la journée et les 4 premières positions au classement à la suite du tournoi à la ronde sont qualifiées pour le championnat provincial. La position lors de ce tournoi indique le numéro d'accès des équipes (NE #1, NE #2, NE #3 et NE #4).

10.3 Bris d'égalité (ajout juin 2023)

Si deux (2) équipes ou plus sont à égalité, les critères suivants seront appliqués, dans l'ordre :

- 1- L'équipe ayant le meilleur quotient des rencontres gagnées/perdus pour l'ensemble des rencontres ;
- 2- L'équipe ayant le meilleur quotient des rencontres gagnées/perdus, tenant compte seulement des rencontres impliquant les équipes à égalité ;

- 3- L'équipe ayant le meilleur quotient des parties gagnées/perdues, tenant compte seulement des rencontres impliquant les équipes à égalité ;
- 4- L'équipe ayant le meilleur quotient des manches gagnées/perdues, tenant compte seulement des rencontres impliquant les équipes à égalité ;
- 5- L'équipe ayant le meilleur quotient des points pour/points contre de chaque manche, tenant compte seulement des rencontres impliquant les équipes à égalité ;
- 6- L'équipe ayant le meilleur quotient des parties gagnées/perdues pour l'ensemble des rencontres ;
- 7- L'équipe ayant le meilleur quotient des manches gagnées/perdues pour l'ensemble des rencontres ;
- 8- L'équipe ayant le meilleur quotient des points pour/points contre de chaque manche pour l'ensemble des rencontres.

Pour appliquer ce règlement de bris d'égalité, vous devez suivre les procédures suivantes:

- 1- Lorsque deux (2) équipes sont à égalité, les critères de bris d'égalité sont appliqués les uns après les autres jusqu'à ce que l'égalité soit brisée ;
- 2- Lorsque trois (3) équipes ou plus sont à égalité, les critères de bris d'égalité sont appliqués les uns après les autres jusqu'à ce que toutes les équipes soient classées ;
- 3- S'il y a égalité entre les équipes X, Y et Z et que le critère « 2 » réussit à déterminer X comme la première, Y comme la deuxième et Z comme la troisième, alors aucun autre critère ne doit être appliqué. L'égalité est brisée ;
- 4- Cependant, si le critère « 2 » détermine que X est première, mais qu'il y a toujours égalité entre Y et Z, alors le classement de ces équipes est déterminé par l'application du critère « 3 » et ainsi de suite. Ne revenez pas au critère « 1 ». Passez aux critères suivants en utilisant les résultats des équipes X, Y et Z pour tous les critères.